Votre programme d'aide aux employés et à la famille (PAEF) est un service confidentiel de soutien pouvant vous aider à entreprendre une démarche pour effectuer un changement.

# Assurer sa sécurité financière après un divorce ou une séparation

Les personnes qui sortent d'une relation de violence et qui se trouvent soudainement seules risquent de voir leur niveau de vie chuter considérablement, du moins à court terme. Un minimum de planification financière avant la rupture pourra vous faciliter grandement la vie pendant la période éprouvante des premières semaines ou des premiers mois.



Si vous vivez une situation de violence, admettez que la séparation pourrait devenir inévitable et commencez à mettre en place les bases de votre survie financière. Le centre de counseling familial de votre localité pourra vous orienter vers des spécialistes dans ce domaine ou des ressources pertinentes. Pourquoi ne pas commencer dès aujourd'hui à planifier votre sécurité financière de demain?

**Des conseils pratiques**

Comme l'accès au crédit peut s'avérer vital au cours des premières semaines ou des premiers mois de votre vie de célibataire, établir ou rétablir votre crédit personnel doit être l'une de vos priorités. Un compte bancaire personnel est également essentiel. Efforcez-vous d'y effectuer régulièrement des versements, si minimes soient-ils, car un accès urgent à des liquidités pourrait se révéler crucial. Voici des conseils pour partir du bon pied :

**Rassemblez vos renseignements financiers.** Dans le cas d'une séparation, vous vous féliciterez d'avoir rassemblé à l'avance vos renseignements financiers.

- Dressez la liste des coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone, numéro de compte et solde) de toutes vos transactions financières familiales et personnelles.

- Notez l'information concernant les cartes de crédit, les comptes bancaires, les REER et autres placements, les polices d'assurance, les déclarations de revenus, les régimes d'assurance médicale, les prêts, les hypothèques, les locations de voiture, les testaments, les services publics, les taxes foncières, les biens matrimoniaux, etc.

- Déposez une copie de vos documents importants dans un coffret de sécurité ou chez un avocat.

- Assurez-vous que votre nom figure sur toutes les factures d'entreprises de service public, notamment sur les factures de votre service téléphonique.

- Assurez-vous aussi d'acquitter à temps vos comptes conjoints (cartes de crédit et autres). Il est essentiel de maintenir une bonne réputation de solvabilité dès maintenant.

**Ouvrez un compte bancaire.** Vous devez garder des fonds dans un compte auquel votre conjoint n'a pas accès et qu'il ne peut utiliser. Établissez un nouveau budget qui prévoit des contributions régulières à votre compte d'épargne, même si les montants sont minimes. Pensez à faire réacheminer votre courrier chez un ami digne de confiance, chez un avocat ou à une boîte postale.

**Établissez votre propre dossier de crédit.** Il est essentiel que vous ayez un dossier de crédit indépendant de celui de votre conjoint. Voici donc ce que vous devez faire :

- Demandez une carte de crédit et acquittez le solde en entier chaque mois.

- Demandez aux grands magasins d'émettre une carte à votre nom. Acquittez les soldes promptement.

- Si vous vous séparez de votre partenaire, informez immédiatement les créanciers de tous les comptes que vous déteniez conjointement.

- Consultez votre avocat : peut-être voudrez-vous faire bloquer vos comptes conjoints pendant que vous réglez les questions financières.

- Le centre de counseling familial de votre localité pourra vous diriger vers des ressources financières et juridiques appropriées, y compris, au besoin, des agences de services-conseils en financement.

Même si vous n'avez pas l'intention de redevenir célibataire, il est important d'être financièrement indépendant, au cas où l'inévitable se produirait. Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez consulter un avocat ou un conseiller financier.

© 2026 Morneau Shepell ltée. Votre programme ne comprend pas nécessairement tous les services décrits dans ce site. Veuillez consulter la documentation de votre programme pour plus d'information. Pour une assistance immédiate, composez le 1 844 880 9137.